

Livret d'informations

Année scolaire 2017-2018



Table des matières

1. Introduction	2
2. Répartition des classes – Corps enseignant	3
3. Horaires des classes	4
4. Horaires des transports scolaires	5
5. Calendrier scolaire 2017-2018	6
6. Règlement scolaire	7 - 8
7. Règles spécifiques à l'établissement	9 - 10
8. Prévention et santé	11 - 13
9. Rentrée scolaire	14 - 15
10. Personnes de contact	16
11. Divers	17 - 21
12. Accusé de lecture – livret d'informations	22

1. Introduction

Chers Parents d'élèves,

Vous trouverez dans cette brochure, tous les renseignements concernant l'organisation de l'année scolaire 2017-2018 de notre école.

Nous vous invitons à prendre connaissance attentivement de ce document et à signer la confirmation de lecture en dernière page.

En me réjouissant de notre future collaboration, je vous souhaite une joyeuse rentrée scolaire, en vue d'épanouissants apprentissages et de belles découvertes !

*Sylvie Thorens,
Responsable d'établissement*

2. Répartition des classes – Corps enseignant

Classe	Effectif	Enseignant-e	Téléphone
1H-2HA	18	Mme Laurane Jaquier Mme Natassia Murith	Les numéros de téléphone seront communiqués à la rentrée par les enseignantes
1H-2HB	16	Mme Séverine Duhamel	
1H-2HC	17	Mme Nayna Grundisch	
3H	19	Mme Sophie Fatton Mme Véronique Chassot	026 677 23 44
3H-4H	16	Mme Virginie Bôle	026 677 23 44
4H	21	Mme Rachel Bersier Mme Maude Willommet	026 677 23 44
5H	19	Mme Christine Corminboeuf Mme Catherine Jorand	026 677 23 44
5H-6H	16	M. Frédéric Jungo Mme Laurence Oulevey	026 677 23 44
6H	20	Mme Mathilde Schouwey	026 677 23 44
7H	23	Mme Aurélie Gattolliat	026 677 23 44
8HA	14	Mme Laetitia Guizzardi	026 677 23 44
8HB	14	Mme Laëtitia Franc M. Camille Zaugg	026 677 23 44

Remarque : Mme Geneviève Jeanrenaud assurera les congés maternités de Mesdames Laurane Jaquier et Natassia Murith dès la rentrée scolaire (Tél. 079/337.42.06)

3. Horaires 2017-2018

1H à Vallon		
Lundi	08h00 – 11h40	
Mardi		13h30 – 15h10
Mercredi	08h00 – 11h40	
Jeudi		13h30 – 15h10
Vendredi		13h30 – 15h10

2H à Vallon		
Lundi		13h30 – 15h10
Mardi	08h00 – 11h40	13h30 – 15h10
Mercredi	08h00 – 11h40	
Jeudi	08h00 – 11h40	13h30 – 15h10
Vendredi	08h00 – 11h40	

3H à 8H à Saint-Aubin		
Lundi	08h05 – 11h45	13h35 – 15h15
Mardi	08h05 – 11h45	13h35 – 15h15
Mercredi	08h05 – 11h45	
Jeudi	08h05 – 11h45	13h35 – 15h15
Vendredi	08h05 – 11h45	13h35 – 15h15

Alternances :

3H : mardi et jeudi matin

4H : mardi et jeudi après-midi

3H-4H : les 3H ont tous congé jeudi matin et les 4H ont tous congé mardi après-midi

4. Horaires des transports scolaires

ALLER le matin

<i>Départ de</i>		<i>Départ pour St-Aubin</i>	
Les Friques	07h30	Vallon	07h50
St-Aubin Eglise	07h40	Carignan	07h50
St-Aubin Gottau	07h41	Arrivée St-Aubin	07h58
Carignan	07h48		
Arrivée Vallon	07h49		

RETOUR le matin

<i>Départ de</i>		<i>Départ de / Arrivée Vallon et Les Friques</i>	
Vallon	11h45	St-Aubin	11h55
Arrivée Carignan	11h47	Carignan	12h05
Arrivée St-Aubin Gottau	11h52	Arrivée Vallon	12h07
Arrivée St-Aubin Eglise	11h53	Arrivée Les Friques	12h17

ALLER l'après-midi

<i>Départ de</i>		<i>Départ pour St-Aubin</i>	
Les Friques	12h55	Vallon	13h20
St-Aubin Eglise	13h10	Carignan	13h20
St-Aubin Gottau	13h11	Arrivée St-Aubin	13h28
Carignan	13h18		
Arrivée Vallon	13h19		

RETOUR l'après-midi

<i>Départ de</i>		<i>Départ de / Arrivée Vallon et Les Friques</i>	
Vallon	15h15	St-Aubin	15h30
Arrivée Carignan	15h17	Carignan	15h35
Arrivée St-Aubin Gottau	15h22	Arrivée Vallon	15h37
Arrivée St-Aubin Eglise	15h25	Arrivée Les Friques	15h47

5. Calendrier scolaire

Rentrée des classes 2017/2018

Jeudi 24 août 2017

Vacances d'automne

Lundi 16 octobre 2017 au vendredi 27 octobre 2017

Reprise des cours le lundi 30 octobre 2017

Toussaint

Mercredi 1^{er} novembre 2017

Immaculée Conception

Vendredi 8 décembre 2017

Vacances de Noël

Lundi 25 décembre 2017 au vendredi 5 janvier 2018

Reprise des cours le lundi 8 janvier 2018

Camp de ski

Lundi 22 janvier 2018 au vendredi 26 janvier 2018

Vacances de Carnaval

Lundi 12 février 2018 au vendredi 16 février 2018

Reprise des cours le lundi 19 février 2018

Vacances de Pâques

Vendredi 30 mars 2018 au vendredi 13 avril 2018

Reprise des cours le lundi 16 avril 2018

1^{er} mai

Les cours ont lieu pour tous les élèves

Ascension

Jeudi 10 mai 2018 au vendredi 11 mai 2018

Pentecôte

Lundi 21 mai 2018

Fête Dieu

Jeudi 31 mai 2018 au vendredi 1er juin 2018

Fin de l'année scolaire

Vendredi 6 juillet 2018

Rentrée des classes 2018/2019 : jeudi 23 août 2018

6. Règlement scolaire

*A consulter le Règlement de la Loi sur la Scolarité obligatoire (RLS)
(www.fr.ch/dics/files/pdf84/01_fr_act_rls.pdf)*

Les absences

- En cas de maladie ou autre absence légitime, les parents sont tenus d'en aviser l'école entre 7h30 et 7h45 au numéro 026/677 23 44.
- En cas d'absence non signalée et de non-réponse des parents, la commune engage des recherches. Si l'enfant n'est pas trouvé, la police est avisée et facturera les frais d'intervention aux parents.
- Dès 5 jours de maladie, un certificat médical est requis.
- Les rendez-vous médicaux prévisibles sont à prendre en-dehors des heures de classe.

La demande de congé

- Toute demande de congé doit être formulée par écrit à la direction de l'école. Seules les circonstances exceptionnelles (deuils, événements familiaux particuliers, fêtes religieuses d'importance) peuvent être considérées.
- Les départs anticipés en vacances ou retours retardés sont d'emblée refusés.
- Toute situation abusive sera signalée à la Justice de Paix.

Les portables et appareils électroniques

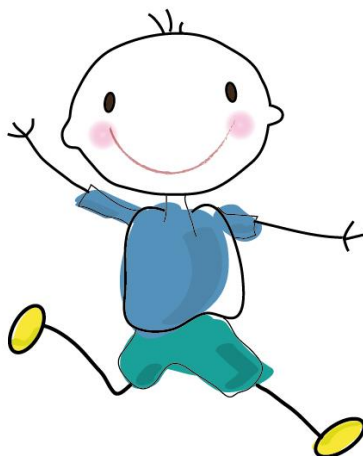
- Les appareils électroniques et portables ne sont pas autorisés pendant les heures d'écoles, sous peine d'être confisqués.

Le matériel

- Les objets et substances inappropriées qui représentent un danger sont interdits dans le périmètre scolaire.
- Les rollers, trottinettes et skates ne sont pas autorisés à la récréation.
- Les dégâts occasionnés par un enfant sont à prendre en charge par la RC des parents.
- La déprédation ou perte de matériel scolaire sera facturée aux parents.

Le chemin de l'école

- Le périmètre scolaire est surveillé 10 minutes avant et après les cours. En dehors de ce temps et sur le trajet de l'école, les enfants sont placés sous la responsabilité des parents.
- Les élèves se rendent à pied à l'école ou utilisent les bus scolaires.
- L'utilisation du vélo pour aller à l'école ou à la salle de gymnastique est strictement interdite.



7. Règles spécifiques à l'établissement

L'éducation sportive

- Les chaussures doivent avoir une semelle **propre et blanche** (qui ne laisse pas de traces sur le sol).
- Toute demande de dispense d'éducation physique doit être accompagnée d'un certificat médical.

Le comportement général

- Une tenue vestimentaire correcte est exigée en classe (pas de mini-jupe ni de short très court).
- Les élèves saluent les adultes qu'ils croisent. Ils utilisent un langage poli et respectueux. Les gestes de violence, même sous forme de jeux, sont interdits.
- Lors des récréations, les élèves ne quittent pas la cour.

Le conseil des parents

Suite à l'introduction de la nouvelle Loi scolaire (LS), un Conseil des parents sera mis en place à la rentrée scolaire 2017-2018.

Les services auxiliaires

Les services auxiliaires scolaires (psychologie, logopédie, psychomotricité) proposent des bilans et des accompagnements pour les enfants en difficultés scolaires, relationnelles, familiales, ou comportementales. Les prestations sont gratuites et tenues sous confidentialité.

Une permanence est ouverte au Centre éducatif et pédagogique (CEP) à Estavayer-le-Lac, en principe un jeudi par mois (sauf pendant les vacances).

Téléphone du CEP : 026 663 91 10

Les bus scolaires

- Les élèves utilisent les bus scolaires pour leurs déplacements. L'accompagnement en voiture d'un parent reste exceptionnel et doit être justifié à la direction de l'école.
- Les élèves sont tenus d'avoir une attitude respectueuse avec les chauffeurs. Ils doivent rester assis et attachés tout au long du trajet. En cas de problème avec un élève perturbateur, les communes sont informées et peuvent poser des sanctions. L'élève perturbateur peut être exclu jusqu'à 10 jours d'école. Pendant cette période, les parents prendront le trajet à leur charge.

Rappel des règles :

- Je laisse descendre mes camarades avant de monter dans le bus.
- J'attache ma ceinture.
- Je parle doucement dans le bus et ne me bagarre pas.
- Je reste assis jusqu'à l'arrêt du bus.
- Je ne mange et ne bois pas dans le bus.



Le trafic d'automobiles sur la place de l'Eglise de St-Aubin est strictement interdit.

Merci de parquer les voitures sur la place du Château.

8. Prévention et santé

Goûter et collations

Dans le but de préserver la santé et la dentition de vos enfants, nous vous encourageons à privilégier les collations non sucrées. Les enseignants-tes se réservent le droit d'interpeller les élèves avec des en-cas peu adéquats (boisson sucrée, bonbons, chips...)

Interventions des professionnels partenaires

Durant leur scolarité, les enfants reçoivent la visite officielle de professionnels de la santé et de la sécurité.

- Prévention des abus sexuels en 2H et information sexuelle en 4H, 6H et 8H.
- Information sur la violence et ses conséquences par la Brigade des Mineurs (BMI) en 7H.
- Prophylaxie dentaire de 2H à 8H.
- Prévention des poux, contrôle et suivi par une infirmière de 1H à 4H.

Médicaments et pharmacie

Le personnel enseignant n'administre pas de médicaments aux enfants à l'école.

L'établissement dispose d'une trousse avec des pansements et du désinfectant, afin de répondre aux premiers soins et traiter les petites blessures.

Urgence médicale

Si un ou une élève présente des douleurs, de la fièvre ou d'autres symptômes qui nécessiteraient un traitement médical, le personnel enseignant appelle les parents pour venir chercher l'enfant.

Dans les situations d'urgence, l'établissement est autorisé à conduire l'élève chez le médecin ou à l'hôpital, à faire appel à une ambulance ou aux services de sauvetage (frais à la charge des parents et de leurs assurances privées).

Maladie chronique

Les parents informent l'enseignant si un enfant souffre d'une maladie chronique (diabète juvénile, asthme, épilepsie, migraines, ...) nécessitant la prise de médicaments.

Clinique dentaire scolaire

Le contrôle dentaire annuel est obligatoire et payant. Il a lieu sur les heures de classe. Seuls les enfants avec une attestation d'un dentiste privé sont exemptés de ce contrôle. Une attestation avec estimation d'honoraires des soins est remise à votre enfant. L'acceptation ou non de l'estimation d'honoraires est à retourner aux enseignants-tes.

Les soins sont prodigués à la clinique dentaire scolaire fixe de Romont.

L'administration communale de votre domicile est à disposition concernant le subventionnement des frais dentaires de votre enfant.

Contact :

Clinique dentaire scolaire, CO de Romont

Rte d'Arruffens 17 / CP 220, 1680 Romont

Dr Frédéric Morvan

Tél. +41 26 305 86 91

E-mail : kristin.weber@fr.ch

Sécurité routière pour la rentrée scolaire

A pied, c'est mieux

En emmenant votre enfant à l'école à pied, vous lui permettez de vivre ses propres expériences.

- Choisissez l'itinéraire le plus sûr et parcourez-le plusieurs fois ensemble.
- Attirez son attention sur les dangers possibles et la manière de les aborder.
- Arrêtez-vous, regardez, écoutez : c'est la méthode pour traverser.

A vélo, pas avant l'âge

Même si la loi autorise les enfants dès 6 ans à circuler seuls sur les routes principales, ce n'est qu'en 6H que les bases leur sont enseignées.

- Seuls les vélos équipés selon les exigences légales sont admis sur la route.
- Le casque réduit fortement le risque de blessures graves à la tête.
- Les trottoirs sont réservés aux piétons. On ne peut les emprunter qu'en poussant son vélo.
- Rappel : il est strictement interdit de se rendre à l'école ou à la salle de gymnastique à vélo.

Etre vu

- De jour comme de nuit, portez des vêtements clairs et contrastés, avec accessoires réfléchissants.

En voiture

- Cédez toujours la priorité aux piétons en vous arrêtant totalement.
- Respectez les signes des patrouilleurs scolaires.

9. Rentrée scolaire

3H à 8H : Rentrée scolaire le jeudi 24 août 2017

Pas d'alternance la 1^{ère} semaine !

1H à 2H : Rentrée scolaire selon l'horaire ci-dessous

1H à Vallon		
Jeudi	Congé	13h30 – 15h10
Vendredi	Congé	13h30 – 15h10

2H à Vallon		
Jeudi	08h00 – 11h40	Congé
Vendredi	08h00 – 11h40	

Pour ce 1^{er} jour, les enfants de 2H sont attendus à Vallon à 7h50. Ces derniers ont **congé exceptionnellement** le jeudi 24 août l'après-midi. Les enfants de 1H sont attendus à 13h20.

Le bus assurera déjà les transports selon les horaires. Cependant, vous avez aussi la possibilité d'amener vous-même votre enfant pour ce 1^{er} jour.

Les anniversaires

Les anniversaires se fêtent aussi à l'école ! C'est un moment où l'enfant tient une place particulière parmi ses camarades.

Pour les élèves de 1H :

Un petit goûter est le bienvenu si vous en avez envie. Il faut juste avertir l'enseignante au préalable.

Pour les élèves de 2H :

Vous êtes invités à passer un moment à l'école, le jour de l'anniversaire de votre enfant. En vue de ce moment, veuillez contacter l'enseignante. Elle vous remettra un cahier à remplir à la maison pour décrire les intérêts, les goûts et les plaisirs de votre enfant à présenter à ses camarades.

La collaboration parents-école

La collaboration entre les parents et les enseignants est une condition primordiale à l'épanouissement de votre enfant à l'école. Merci également de prendre soin de :

- féliciter et encourager assidûment l'enfant pour ses efforts
- faire part rapidement de tout type de difficulté ou changement de situation qui pourrait affecter le bon développement et le bien-être de votre enfant
- entretenir la relation de confiance avec les enseignants pour de bonnes conditions d'apprentissage
- contrôler le soin des travaux rendus
- assurer la supervision des devoirs à domicile.

N'hésitez pas à venir nous trouver, vous êtes nos partenaires privilégiés !

La chaîne téléphonique

La liste téléphonique permet de transmettre les messages urgents.

Merci d'indiquer le numéro que vous souhaitez faire figurer sur cette liste, au moyen du formulaire qui vous sera donné à la rentrée.

Le principe consiste à téléphoner aux parents de l'enfant qui suit le vôtre sur la liste. En cas d'absence de la personne, il faut téléphoner aux parents suivants. La dernière personne de la liste rappelle l'enseignante pour confirmer le bon fonctionnement de la chaîne.

10. Personnes de contact

Représentantes des communes – dicastère des écoles

Mme Corinne Genoud	Saint-Aubin	079 200 51 90
Mme Isabelle Guerry	Vallon	078 801 94 67

Inspecteur scolaire

Ecole enfantine et école primaire	Inspectorat scolaire SEnOF Arrondissement 1 Monsieur Frédéric Gander Route André Piller 21 1762 Givisiez Tél. 026 305 73 80 inspectorat.scolaire@fr.ch
-----------------------------------	--

Responsable d'établissement

Sylvie Thorens	026 677 23 44 direction.ep.st-aubin@fr.educanet2.ch
----------------	--

Responsables du catéchisme

Mme Erika Lovis (catholiques)	079 370 93 81
Mme Josiane Javet (réformés)	079 109 67 92

Société de transport

Jean-Louis Voyage à Fétigny

11. Divers

- **Natation**

Notre cercle scolaire offre aux enfants de 3H et 4H des cours de natation à la piscine du CO d'Estavayer-le-Lac.

Pour les parents qui souhaitent anticiper ou poursuivre l'apprentissage de la natation, voici des adresses utiles:

Payerne Natation

Case postale 326

1530 Payerne

<http://www.payerne-natation.com>

Club de natation d'Avenches (CNA)

CP 10

1580 Avenches

tel.079 852 62 55

info@cnavenches.ch

<http://cnavenches.ch>

Dans le canton:

<http://www.ecole-natation.ch>

- **Ludothèque de la Broye** : Rte d'Yverdon 122, 1473 Font (voir publicité ci-après) (ancien bureau communal)
www.ludo-broye.ch
- **Ecole des parents** : www.edfr.ch
- **Office familial** : www.officefamilial.ch
- **Site internet de l'école** : <http://www.saintaubin-vallon.ch>

- **Bibliothèque**

Bibliothèque Communale
Le Château, 1566 St-Aubin
Tél: 026 677 10 40

Horaires d'ouverture :

Mercredi	16h00 - 18h00
Jeudi	19h00 - 20h30
Samedi	09h00 - 11h00
Juillet/août : jeudi	18h30 - 20h30

Fermeture annuelle : Vacances de Noël - Vacances de Pâques.

- **Gymnastique**

Grégory Dessibourg, président, 079 342 92 94

- **Football**

Yves Collaud, personne de contact, 079 277 41 69

- **Volley-ball**

Stéphan Gerber, président, 079 600 40 24

- **Tir**

Saint-Aubin : Christian Wagner, président, 079 450 71 56
Vallon : Frédéric Collaud, président, 079 317 82 55

- **Musique La Caecilia à Saint-Aubin**

Jonathan Ramuz, président, 079 695 34 09

- **Badminton**

Yves Collaud, président, 079 277 41 69

- **Tennis de table**

Maurice Chassot, président, 026 677 29 71

Faire partie des scouts, c'est des rencontres, des découvertes, des activités variées, pour la plupart à l'extérieur, la vie en petits groupes, des jeux, des réunions un samedi sur deux, soit le matin, soit l'après-midi, un camp d'hiver et un camp d'été, tout cela compagnie d'amis de ton âge !
Si cette aventure te tente, inscris-toi sans tarder !

La branche louveteaux

Elle est composée des lutins et des louveteaux, respectivement des filles et des garçons entre la 3^{ème} HarmoS et la 6^{ème} HarmoS. Les enfants découvrent les bases du scoutisme grâce à des activités diverses, pour la plupart en plein air et toujours sous forme de jeu, afin de développer l'imagination et la vie en groupe.

La branche éclaireurs

Elle regroupe les jeunes entre la 7^{ème} HarmoS et la 9^{ème} HarmoS. La vie en plein air, la vie en communauté, les week-ends et le camp d'été sont les moments forts de cette branche. Tu apprendras entre autres à lire une carte, monter une tente, construire une sarrasine, faire des nœuds de corde. Une aventure à ne pas manquer !

Les Pico's

Tu as envie de réaliser des projets en tout genre avec des jeunes de 15 à 17 ans ? Alors rejoins notre nouvelle équipe de Pico's ! Tu pourras rencontrer d'autres Pico's du canton, créer et vivre tes propres aventures et avoir un aperçu du rôle de responsable au sein du groupe.

Pour tous renseignements ou inscriptions, vous pouvez joindre :
Marie Bulliard : 079/530.21.48 – RG@scoutsdomdidier.ch
Inscription à télécharger sur notre site internet : www.scoutsdomdidier.ch



LUDOATHÈQUE de la Broye

+ de 1000 jeux et jouets à découvrir
Route d'Yverdon 122. 1473 FONT

Jouer.... c'est apprendre !

Notre ludothèque offre un vaste choix parmi plus de 1'000 jeux et jouets de toutes catégories et pour tous âges : jeux de société, de construction, coopératifs, d'extérieur, d'ambiance, de stratégie, d'initiation, sans oublier les costumes, marionnettes, consoles wii, gameboy, CD de contes, trampoline, karts, trottinettes, tricycles et monocycles.

Tarifs :

Abonnement : 30.- /année
Durée des prêts : 3 à 4 semaines
Abonnement enseignant : 30.-/an
Durée des prêts : 2 mois

Horaires :

Mercredi et Vendredi : 16h-18h
Samedi : 9h30-11h30
Fermé pendant les vacances scolaires

Email : info@ludo-broye.ch

Téléphone : +41 26 663.34.18
Pendant les heures d'ouverture

Courrier :

Ludothèque de la Broye
Case postale 734
1470 Estavayer-le-Lac



WWW.LUDO-BROYE.CH

Participation financière des parents

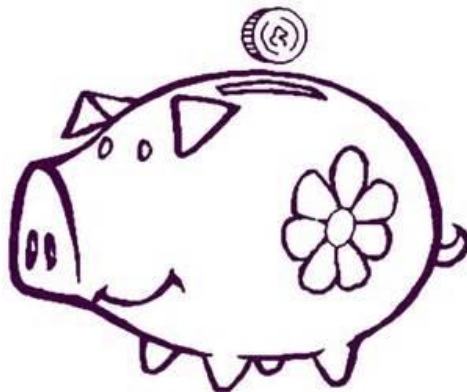
En accord avec les communes, la somme de **Fr. 30.- par élève** est demandée, pour les activités des classes de 3H à 8H. Merci d'apporter ce montant en classe **la 1^{ère} semaine de la rentrée.**

Nous organiserons également diverses ventes :

- Création de sacs
- Vente de timbres Pro-Juventute
- Marché de Noël

Merci pour votre précieuse et appréciée contribution !

Les enseignantes et enseignants



**Accusé de réception - Livret d'informations
Année scolaire 2017-2018**



.
.

Nom et prénom de l'enfant :

.
.

Classe :

.
.

Autorité parentale / Nom et Prénom

.
.

.....



.
.

Par notre signature, nous confirmons que nous avons pris connaissance des informations du bulletin de la rentrée scolaire 2017-2018.

.
.

Date : Signature(s) :

.
.



.
.
.
.
.
.
.
.
.
.

